



PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL (PAG) - LEGENDE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées :

- Zones d'habitation**
 - HAB-1 Zone d'habitation 1
 - HAB-2 Zone d'habitation 2
 - MIX-1 Zone mixte villageoise
 - MIX-2 Zone mixte rurale
- Zones de bâtiments et d'équipements publics**
 - BEP-1 Zone de bâtiments et d'équipements publics - Aménagements
 - BEP-2 Zone de bâtiments et d'équipements publics - Bâtiment
 - BEP-3 Zone de bâtiments et d'équipements publics - Commerce
 - BEP-4 Zone de bâtiments et d'équipements publics - Culture
 - BEP-5 Zone de bâtiments et d'équipements publics - Sport
- Zones d'activités**
 - ECO-1 Zones d'activités économiques communales type 1
 - ECO-1A Zone d'activités économiques communales type 1a
 - ECO-1B Zone d'activités économiques communales type 1b
 - ECO-2 Zones d'activités économiques régionales
 - ECO-3 Zone d'activités économiques communales type 3a
 - ECO-3B Zone d'activités économiques communales type 3b
- Zones spéciales**
 - SPEC-1 Zone spéciale - Station / service
 - SPEC-2 Zone spéciale - Activités
 - SPEC-3 Zone spéciale - Agriculture
- Zone de jardins familiaux**
 - JAR Zone de jardins familiaux

Représentation schématisée du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

COS	max.	CUS	max.	DL	max.
CSS	max.	DL	max.	max.	max.

Zones vertes :

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière (BD4-TC 2015)
- VERD Zone de verdure

Zones superposées :

- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- Zone d'aménagement différencié
- Zone de servitude "urbanisation"
 - Intégration paysagère
 - Antenne
 - Intégration paysagère-1
 - Zoning
 - Corridor écologique
- Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"
 - couloir pour projets routiers
 - couloir pour projets de condensation pour mobilité douce

Secteur et éléments protégés d'intérêt commun

- secteur protégé de type "environnement consulté"
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- Legende complémentaire : mur et muret à conserver
- Legende complémentaire : surface de type "canal à conserver"
- Zone de risques naturels prévisibles
- zone de risque d'éboulement ou de glissement de terrain
- zone de risque d'inondation
- zone de risque d'incendie

Legende complémentaire

- zone délimitant les fonds soumis à un plan d'aménagement particulier approuvé (PAPA)
- Zone ou espaces définis en exécution des dispositions spécifiques relatives à l'aménagement du territoire
- Plans directeurs sectoriels localisés à titre indicatif et non exhaustif
 - Plan directeur sectoriel primaire "rayonnet"
 - Coupeur vert CVA4 - Winzcrange-Lamville
 - Plan directeur sectoriel primaire "zones d'activités économiques"
 - ZS - ZAE régionales Esbaon/Lamville - extension
 - ZS - ZAE régionales Esbaon/Lamville - extension
 - Plan directeur sectoriel secondaire "stations de base pour réseaux publics de communications mobiles"
- à la protection de la nature et des ressources naturelles
 - Zone Natura 2000 (ZSC)
 - Zone Natura 2000 - MAJ 06.10.23
 - Zone Natura 2000 - MAJ 06.10.23
 - Zone protégée d'intérêt national
 - Zone protégée d'intérêt national
- à la protection des sites et monuments nationaux

Informations complémentaires

- Biotope protégé (article 17 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif)
- Habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée (articles 17 et/ou 21 et/ou 27 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, à titre indicatif et non exhaustif)

Legende complémentaire (à titre indicatif)

- copropriété
- bâtiment classé (antiquaire / site des Baux)
- bâtiments inscrits au patrimoine / sites des Baux
- copropriété (BOPAC 2018)
- copropriété (BOPAC 2004)
- élément protégé non répertorié par le PCH 2015 (équipement pour protection communale)
- Objet du PCH sans information BOP

OPCH - ORDRE CADASTRE (ORDRE RÉPUBLIEN A. ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG | 2015)
MAYRE DE LUXEMBOURG

COMMUNE DE WINCRANGE

OBJET
PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL - PARTIE GRAPHIQUE
SECTION D'ASSELBORN
LOCALITÉ : RUM-001

4urba
LUXEMBOURG
TEL: +352 20 25 41 10
TEL: +352 45 57 41 41 (SAM) (MOBILITÉ)

ANDREA WIEBER
ARCHITECTE
TEL: +352 20 25 41 10
TEL: +352 45 57 41 41 (SAM) (MOBILITÉ)

andrea wieser
ARCHITECTE
TEL: +352 20 25 41 10
TEL: +352 45 57 41 41 (SAM) (MOBILITÉ)

efor.ersa
ARCHITECTE
TEL: +352 40 05 04 14
TEL: +352 40 05 04 14 (SAM) (MOBILITÉ)

sc
ARCHITECTE
TEL: +352 40 05 04 14
TEL: +352 40 05 04 14 (SAM) (MOBILITÉ)

PLAN N°:
PAG-ASS-RUM-02

Date:
21.11.2025

Scale:
1:10000

Author:
AW

Page:
1/2500